

CEPPIM :

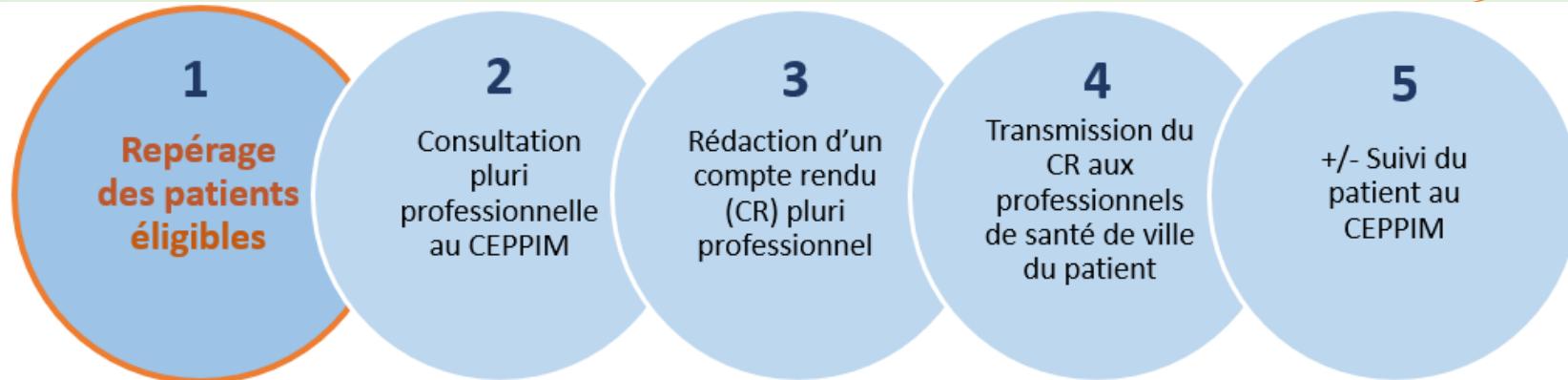
CENTRES EXPERTS DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE L'iatrogenie médicamenteuse

Les CEPPIM sont des hôpitaux de jour mis en place depuis le 1^{er} janvier 2025 en régions PACA et Corse à la suite d'un appel à projet financé par les ARS PACA et Corse.

OBJECTIFS

- Optimiser la prise en charge médicamenteuse des patients à risque d'iatrogénie,
- Promouvoir une approche pluriprofessionnelle par un dispositif d'hospitalisation de jour,
- Renforcer la collaboration entre les secteurs de la ville et de l'hôpital.

PARCOURS DU PATIENT AU CEPPIM



1

- **Identification des patients éligibles** par des professionnels de santé hospitaliers ou libéraux: **pharmacien d'officine, médecins généralistes, infirmiers**, etc...

Quel patient est éligible ?



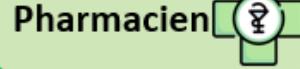
Tout patient à risque d'iatrogénie médicamenteuse :

- **Age avancé et polymédication**
- **Problème d'adhésion thérapeutique**
- **Défaut de connaissance des traitements**
- Effets indésirables et/ou interactions médicamenteuses
- Parcours de soins complexes
- **Traitements non adaptés aux caractéristiques physiopathologiques (IR, IH...)**

PARCOURS DU PATIENT AU CEPPIM

2

- **Consultation pluri professionnelle au CEPPIM** faisant intervenir 3 ou 4 professionnels de santé (intervention obligatoire d'un médecin et pharmacien clinicien)



Pharmacien

- Analyse pharmaceutique
- Bilan médicamenteux/Conciliation médicamenteuse
- Bilan de médication
- Remise d'outils (*Plan de prise, pilulier, fiche de bon usage, flyers vaccination...*)
- Education thérapeutique et évaluation de l'adhésion
- Proposition d'optimisations thérapeutiques



Médecin

- Evaluation clinique
- Validation des optimisations thérapeutiques
- Orientation vers spécialiste
- Prescription de biologie ou d'acte technique
- Responsable de la synthèse pluridisciplinaire

2 Consultation pluri professionnelle au CEPPIM

Rédaction d'un compte rendu (CR) pluri professionnel

Transmission du CR aux professionnels de santé de ville du patient

+/- Suivi du patient au CEPPIM

Psychologue

Assistant social

Diététicien

Infirmier

Autres

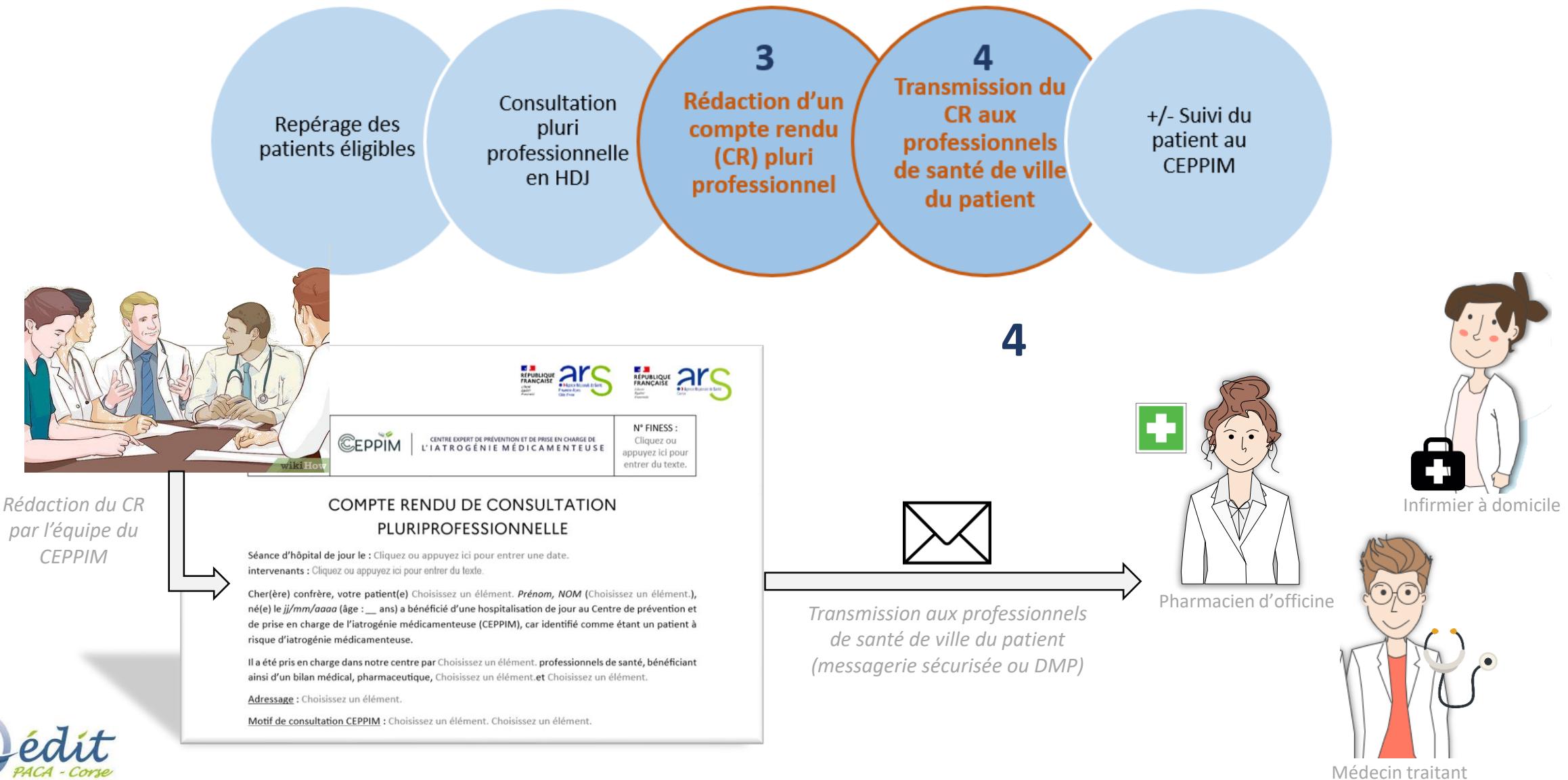
- Evaluation de la représentation de la maladie et des traitements

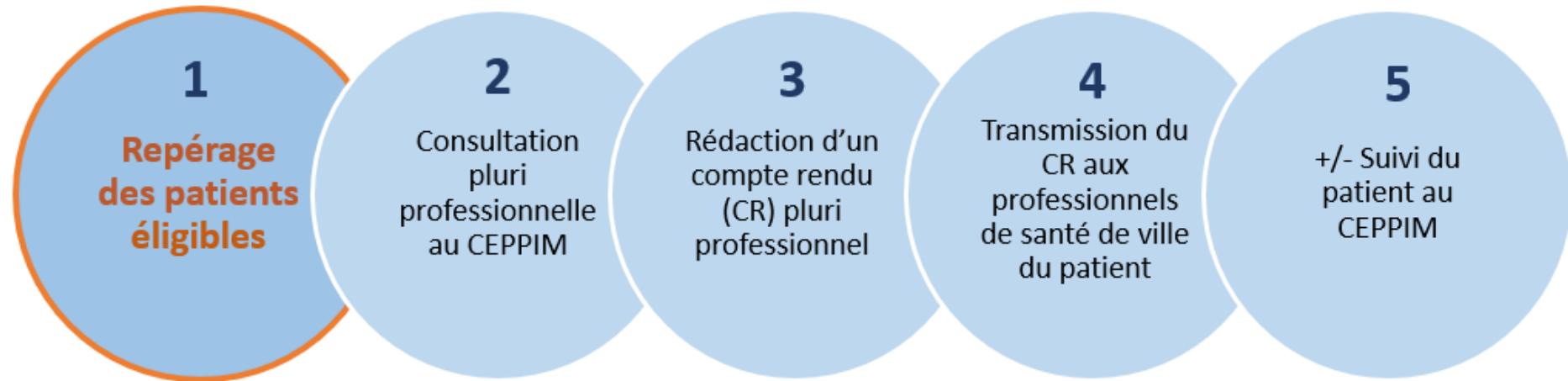
- Résolution des problématiques d'accès aux soins, isolement social...

- Evaluation de l'état nutritionnel et des habitudes alimentaires

- Prise des constantes (PA, FC, poids, IMC...)
- Réalisation d'un bilan biologique (NFS, ionogramme...)
- Prescriptions de vaccins

PARCOURS DU PATIENT AU CEPPIM



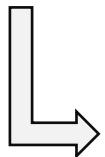


COMMENT REPÉRER ET ADRESSER UN PATIENT AU CEPPIM ?

COMMENT REPÉRER ET ADRESSER UN PATIENT AU CEPPIM ?

Etape 1

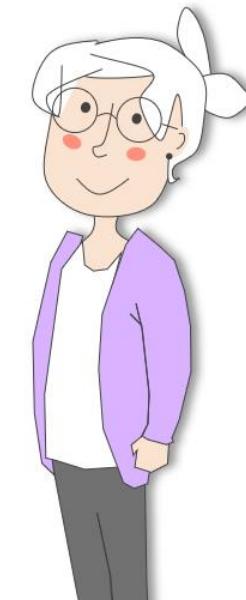
Je suis pharmacien d'officine/médecin généraliste/infirmier libéral et j'identifie à mon cabinet/officine ou au domicile un patient à risque d'iatrogénie médicamenteuse.



Exemple :

- Mme X 92 ans
- 2 chutes durant les 6 derniers mois
- Polymédication retrouvée → 9 médicaments au total sur son ordonnance
- Mauvaise observance générale et mauvaise compréhension de ses thérapeutiques

Traitements (ordonnance du 15/04) :
ESOMEPRAZOLE 40mg : 1 comprimé/J
KARDEGIC 75mg : 1 sachet/J
DULOXETINE 60mg : 1 gélule/J
GLUCOR 50 mg : 3 cpr/J
IRBESARTAN 150 mg 1 cpr/J
VELMETIA (metformine 1g + Sitagliptine 50 mg : 2 cpr/J
FORTIMEL DIACARE
ABASAGLAR SC 100U/ml. 12 unités le soir
DOLIPRANE 1g matin midi et soir



Je peux en tant que professionnel de santé, orienter cette patiente âgée complexe vers un CEPPIM.

COMMENT REPÉRER ET ADRESSER UN PATIENT AU CEPPIM ?

Etape 2

J'informe les autres professionnels de santé de ville de Mme X (pharmacien d'officine/médecin généraliste/infirmier libéral) de ma volonté de l'adresser au CEPPIM.

1) Pourquoi orienter vers le CEPPIM ?

- Risque élevé d'iatrogénie (chutes, confusion, effets indésirables, interactions médicamenteuses...) : Patient fragile ± polymédiqué ± mauvaise observance ± problème de tolérance...
- Signes cliniques pouvant être liés aux médicaments : nécessité d'une réévaluation spécialisée.



2) Ce que permet le CEPPIM :

- Analyse et prise en charge pluridisciplinaire adaptée aux besoins du patient (médecin gériatre + pharmacien clinicien ± diététicien ± psychologue ± assistant social ...),
- Évaluation complète du traitement : interactions, posologies, médicaments inadaptés,
- Optimisation thérapeutique

3) Quel lien avec les professionnels de ville ?

- Un compte-rendu détaillé avec recommandations, ajustements proposés est déposé dans le DMP et transmis aux professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du patient par messagerie sécurisée
- Un appui spécialisé : le médecin traitant reste au centre de la prise en charge

COMMENT REPÉRER ET ADRESSER UN PATIENT AU CEPPIM ?

Etape 3

Après discussion et validation avec les autres professionnels de santé de Mme X, je prends contact par mail ou par téléphone avec le CEPPIM le plus proche (*diapositives 11,12,13*) qui me précisera les documents nécessaires pour finaliser l'adressage (*lettre d'adressage, conclusion de l'entretien initial du bilan partagé de médication*).

Si besoin, des outils de communication à destination des patients et des professionnels de santé sont disponibles sur le site de l'[OMÉDIT PACA-Corse](#)



Lettre d'adressage

Je peux préremplir ce document d'adressage disponible sur le site de l'[OMéDIT PACA-Corse](#) et transmission* à l'équipe du CEPPIM



* Transmission par messagerie sécurisée ou DMP



CENTRE EXPERT DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE L'LATROGÉNIE MÉDICAMENTEUSE



Nom et Prénom du professionnel de santé.
Adresse professionnelle.
Code postal et Ville.
Téléphone et adresse email sécurisée

A l'attention du Centre Expert de Prévention et de Prise en charge de l'latrogénie Médicamenteuse (CEPPIM),

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Objet : Lettre d'adressage pour consultation auprès du CEPPIM

Chers confrères,

Je me permets de vous adresser Choisissez un élément. Prénom, NOM actuellement pris(e) en charge dans mon Choisissez un élément. pour une demande de consultation au sein de votre hôpital de jour CEPPIM motivée par :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Polymédication (> 5 médicaments) | <input type="checkbox"/> Traitement inadapté aux caractéristiques du patient
<small>(âge, poids ou autonomie...)</small> |
| <input type="checkbox"/> Défaut d'adhésion thérapeutique | <input type="checkbox"/> Patient manifestant des effets indésirables |
| <input type="checkbox"/> Modifications thérapeutiques récentes | <input type="checkbox"/> Patient en échec thérapeutique |
| <input type="checkbox"/> Défauts de connaissances des traitements | |

Cliquez ici pour entrer du texte et préciser le motif si nécessaire

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour organiser une rencontre afin de faciliter cette transition.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom, Prénom et fonction du professionnel de santé

Informations du patient à compléter :

Nom :	Prénom :	Sexe : Choisissez un élément.
Date de naissance :		
Téléphone :	Adresse email :	
Adresse :		
Code postal : Ville :		

Documents à joindre si possible à la demande d'adressage :

- Dossier médical complet
- Résultats des bilans biologiques récents
- Traitement en cours

CEPPIM de Nom de l'établissement

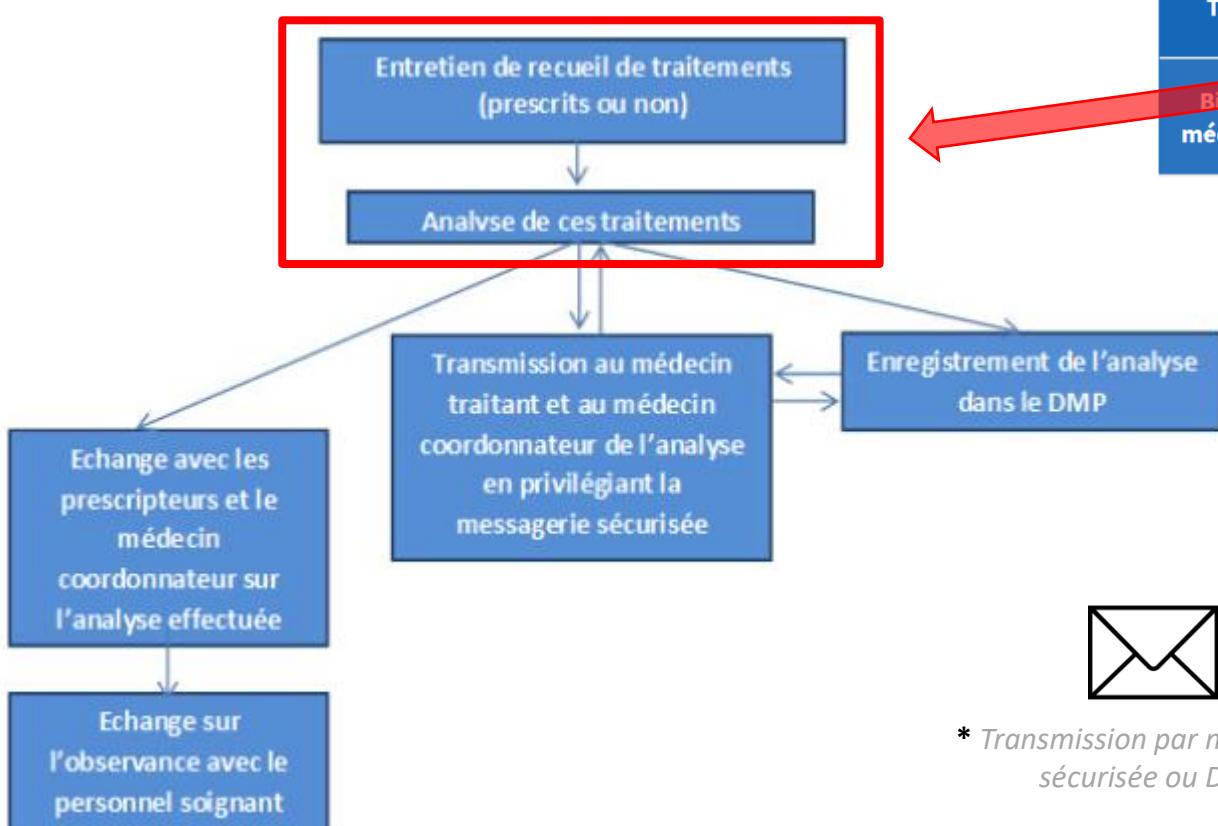
Téléphone :

Email :

Conclusion de l'entretien initial du bilan partagé de médication

Etape réservée au **pharmacien d'officine**

Je peux facturer un **entretien initial et une analyse** dans le cadre du bilan partagé de médication afin de recueillir les traitements (prescrit ou non) du patient, les analyser, puis transmettre* les conclusions à l'équipe du CEPPIM et au médecin traitant



* Transmission par messagerie sécurisée ou DMP

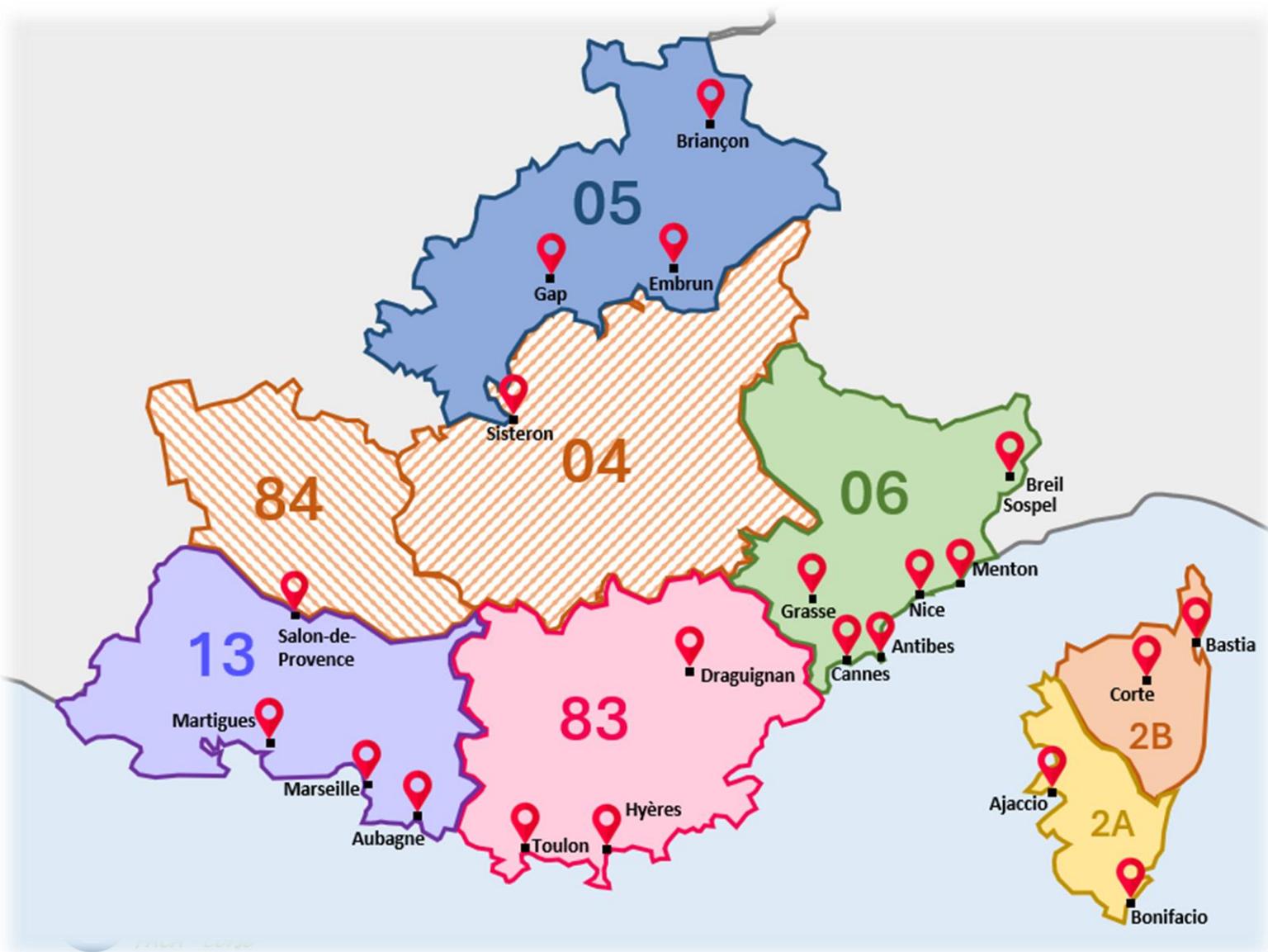
Thème	Année d'accompagnement	Code prestation à facturer	Entretien initial		Analyse et transmission au MT		2 ^e entretien	3 ^e entretien	Total annuel
			Bilan de médication	Année 1	BMS	15€	15€		
	Années suivantes avec ou sans changement	BMI				10€	20€		
		BMS							30€

En savoir plus

[Page Ameli.fr « Accompagnement pharmaceutique des patients chroniques »](#)

[Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie](#)

COMMENT REPÉRER ET ADRESSER UN PATIENT AU CEPPIM ?



ÉTABLISSEMENTS IMPLIQUÉS :

- 21 CEPPIM dans les régions PACA et Corse

GHT 2A	GHT 2B	GHT 05	GHT 06	GHT 13	GHT 83
CH Ajaccio	CH Bastia	CHICAS Gap/Sisteron	CH Antibes	AP-HM	CH Draguignan
CH Bonifacio	CHI Corte-Tattone	CH Briançon	CH Cannes	CH Aubagne	CH Hyères
		CH Embrun	CH Grasse	CH Martigues	CHI Toulon/La Seyne sur mer
			CH Menton	CGD Montolivet	
			CHU Nice	CH Salon de Provence	
			CH Sospel-Breil		

QU'EN EST IL DU 04 ET 84 ?

- Il n'existe pas encore de CEPPIM couvrant ces départements ; une ouverture est souhaitée dans les prochaines années.
- Toutes les informations sont à retrouver sur le site de l'[OMéDIT PACA-Corse](#)

COMMENT REPÉRER ET ADRESSER UN PATIENT AU CEPPIM ?

LISTE DES CEPPIM DISPONIBLES*

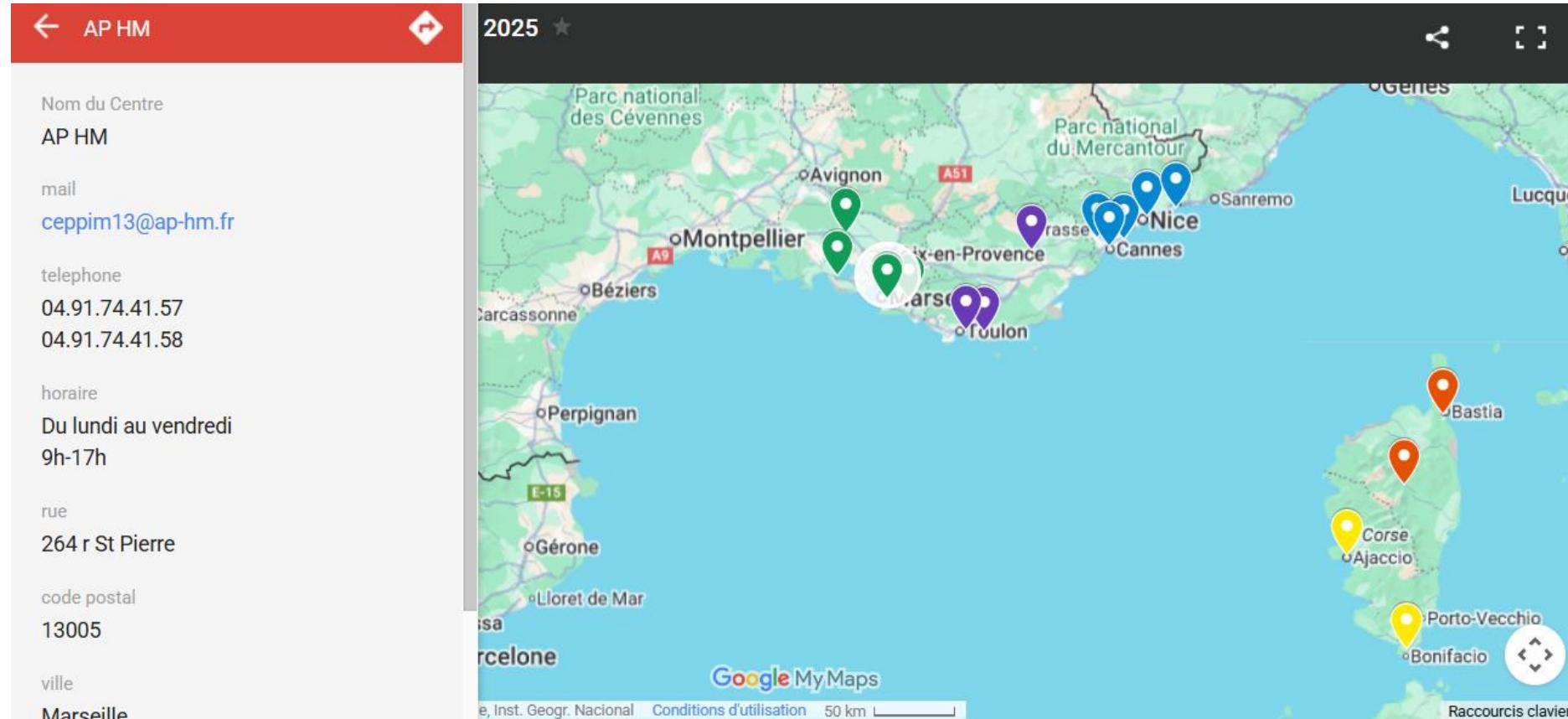
*Seuls les CEPPIM ouverts et fonctionnels pouvant accueillir (au 01/02/2026) des patients sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Département	Nom du Centre	Mail	Téléphone	Adresse	Code postal	Ville
06 Alpes-Maritimes	CH de Cannes	c.pharmacie@ch-cannes.fr	04.93.69.72.46	15 avenue des Broussailles	06400	Cannes
	CH de Grasse	secretariat.hdjgeriatrique@ch-grasse.fr	04.93.09.55.37	Chemin de Clavary	06130	Grasse
	CH d'Antibes	secretariat.pharmacie@ch-antibes.fr	04.97.24.77.41	107 Avenue de Nice	06600	Antibes
13 Bouches-du-Rhône	CH Aubagne	ceppim@ch-aubagne.fr	04.42.84.76.38	179 avenue Soeurs Gastine	13400	Aubagne
	AP-HM	ceppim13@ap-hm.fr	04.91.74.41.57 04.91.74.41.58	264 rue St Pierre	13005	Marseille
	Centre Départemental Gérontologique	ceppim@cGD13.fr	04.86.57.81.21	176 avenue Montolivet	13012	Marseille
	CH Salon de Provence	CEPPIM@ch-salon.fr	04.90.44.95.35	207 avenue Julien Fabre	13300	Salon-de-Provence
83 Var	CH Draguignan	pharmacieclinique@ch-draguignan.fr	04.94.60.50.39	Route de Montferrat BP 249	83007	Draguignan
	CH Hyères	ceppim@ch-hyeres.fr	04.94.14.00.10 04.94.14.00.69	Avenue Maréchal Juin	83400	Hyères
	CH Toulon	ceppim@ch-toulon.fr	04.94.14.57.00	54 rue Sainte Claire Deville	83100	Toulon
2B Haute-Corse	CH de Bastia	ceppim@ch-bastia.fr	06.23.06.74.89	604 chemin de Falconaja	20600	Bastia

Une [carte interactive](#) contenant les informations de chaque CEPPIM ainsi que des [outils de communications](#) (flyers patients, modèle de lettre d'adressage ...) sont disponibles sur le site de l'[OMÉDIT PACA-Corse](#)

COMMENT REPÉRER ET ADRESSER UN PATIENT AU CEPPIM ?

- Retrouver la carte interactive de l'OMéDIT PACA-Corse des 21 CEPPIM des régions PACA et Corse :



Informations
disponibles

- Adresse du centre hospitalier où se trouve l'hôpital de jour « CEPPIM »,
- Mail et numéro de téléphone du pharmacien/médecin référent du CEPPIM,
- Horaire d'ouverture du CEPPIM

Des questions sur les CEPPIM ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse générique :
omedit-paca-corse@ars.sante.fr

Ou directement en vous adressant à un membre de l'équipe de l'OMéDIT PACA-Corse en charge des CEPPIM :



DR. MARINA REBROIN

Pharmacien Assistant spécialiste

marina.rebroin@ars.sante.fr

04 13 55 80 71



DR. VALÉRIE MINETTI

Pharmacien (site ARS PACA)

valerie.minetti@ars.sante.fr

04 13 55 80 88



DR. CLAUDINE GARD

Pharmacien (site ARS Corse)

claudine.gard@ars.sante.fr

04 95 51 98 56 / 07 61 46 33 39



PR. STÉPHANE HONORÉ

Pharmacien responsable

stephane.honore@externes.ars.sante.fr

04 13 55 81 87 / 06 85 30 16 85